

**Contrat d'engagement entre l'association ROCK YOU QUEEN TRIBUTE
et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois**

Décision N° 2025 - 95

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de développer des initiatives culturelles,

VU la proposition de MONSIEUR Thibaut SERGENT, agissant au nom et pour le compte de l'association ROCK YOU QUEEN TRIBUTE en qualité de trésorier, de programmer un concert « hommage à Queen » le samedi 8 novembre 2025 à 20h30 à la salle Gérard Philipe, pour un montant net à payer de 3 400€,

DECIDE,

DE SIGNER le contrat d'engagement avec ROCK YOU TRIBUTE QUEEN pour le concert précité,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- Le règlement des droits d'auteurs à la SACEM

IMPUTATION à la fonction 316, articles 6042 et 65818 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 14 mai 2025.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

